



Problème avec mon futur ex mari pour les impôts

Par **roudoudou85**, le **17/11/2010** à **19:33**

Bonjour,
je suis en instance de divorce et mon mari dit qu'il est parti le 15 mars 2009 alors qu'il est réellement parti le 2 Mai 2009. Seulement voilà les impôts ne savent plus qui croire. Moi j'ai des justificatifs à montrer qu'il est bien parti au mois de Mai. Dois je me battre pour cela? Car les impôts du coup veulent faire une déclaration commune pour toute l'année 2009! risque t'il quelque chose à faire une fausse déclaration?
Je signal aussi qu'il ne paye pas les traite de la maison alors que l'ordonnance de non-conciliation le lui invite, et il ne paye pas non plus les frais scolaire et médicaux qui sont tous à ma charge.

cordialement

Par **mimi493**, le **17/11/2010** à **23:50**

Vous avez un avocat, donc voyez avec lui pour tous ces problèmes.
Si une ordonnance le condamne à payer quelque chose qu'il ne paye pas, il faut mettre un huissier sur le coup et le faire saisir si nécessaire.